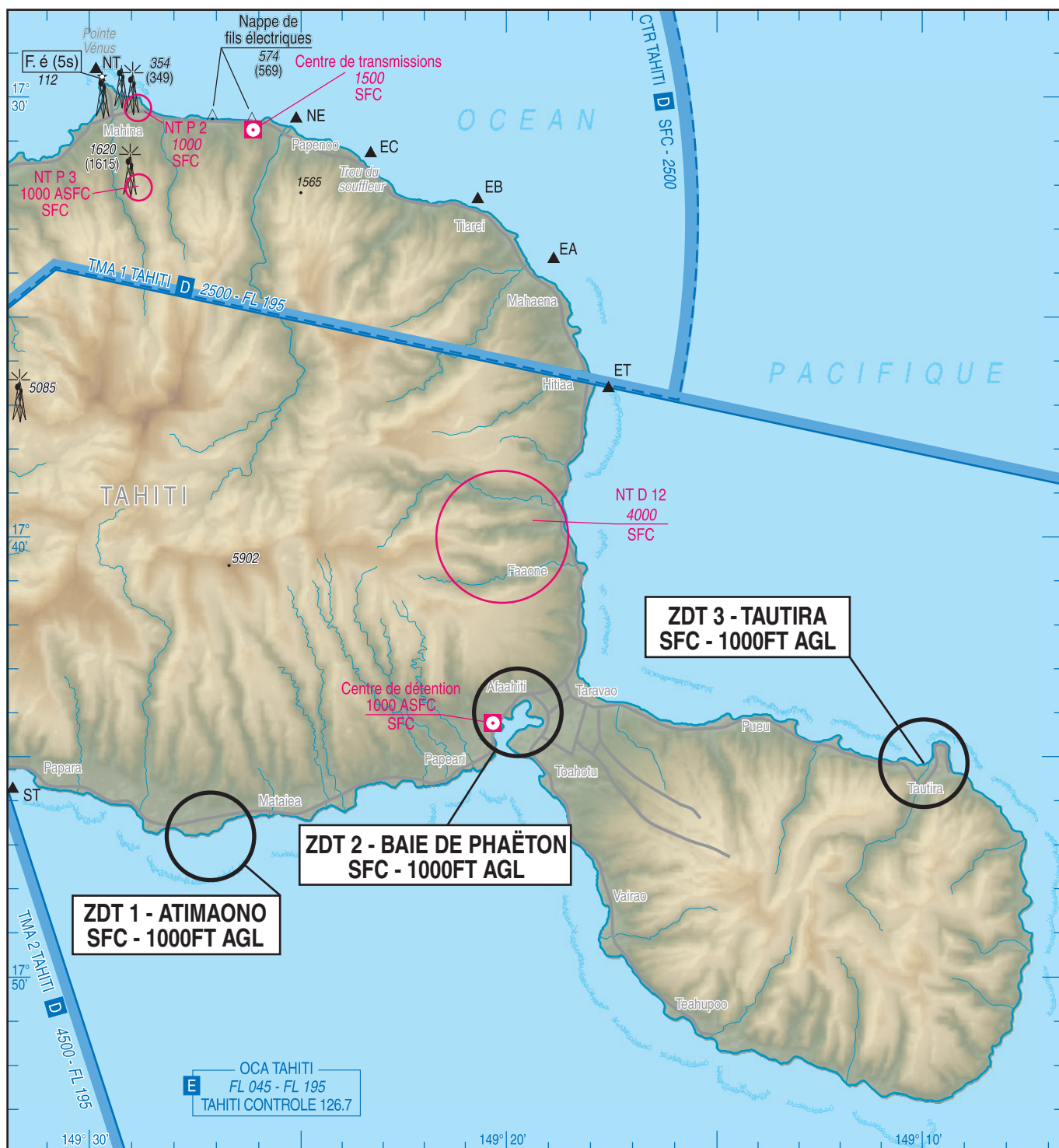


Objet : Création de zones dangereuses temporaires (ZDT) pour expérimentation de treuillage de parapente sur le lagon de Tahiti

En vigueur : Du 31 janvier 2019 au 31 juillet 2019

Lieu : FIR : Tahiti NTTT



ACTIVITÉ

Expérimentation de treuillage de parapente évoluant à l'intérieur de trois zones dangereuses temporaires (ZDT), à partir d'un bateau sur le lagon de Tahiti.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

- du 31 janvier 2019 au 31 juillet 2019
- de jour uniquement : SR-15 à SS+15

INFORMATION DES USAGERS

- activité réelle connue de Tahiti APP : 121.300 MHz
- activité également annoncée par NOTAM

STATUT

ZDT 1, 2 et 3 :
zones dangereuses temporaires (ZDT)

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

ZDT 1 : ATIMAONO

- Cercle de 1 NM de rayon centré sur 17°46'48.41"S 149°27'8.35"W
- SFC / 1000 FT ASFC

ZDT 2 : BAIE DE PHAËTON

- Cercle de 1 NM de rayon centré sur 17°43'59.42"S 149°19'43.65"W
- SFC / 1000 FT ASFC

ZDT 3 : TAUTIRA

- Cercle de 1 NM de rayon centré sur 17°45'9.03"S 149°09'57.74"W
- SFC / 1000 FT ASFC

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Avis aux pilotes :

- Câble non-balisé, prudence recommandée à l'approche des zones